



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

En fin de semaine dernière, le Conseil d'administration s'est réuni pour un état des lieux des dossiers en cours et débattre des actualités politiques, parlementaires et liées au paritarisme tout comme celles concernant le Réseau.

Le Président confédéral a ouvert les travaux du Conseil d'administration en évoquant les raisons pour lesquelles l'U2P a décidé de quitter le conclave des retraités, sachant que si ce conclave se poursuivait, les risques étaient grands d'une augmentation des cotisations des entreprises.

→ LES QUESTIONS RELATIVES AU RÉSEAU

C'est ensuite par les questions relatives au Réseau que les travaux du Conseil d'administration se sont poursuivis, examinant les demandes de soutien formulées auprès du GSDR, les propositions du Comité stratégique de suivi concernant le financement des CAPEB régionales et le soutien spécifique accordé à la CAPEB de l'Oise, notamment en termes de communication auprès des adhérents.

Un retour a également été fait des échanges qui ont eu lieu au sein du Réseau lors de la dernière CNAGS concernant les projets de résolution en particulier. Le Conseil a retravaillé une proposition de résolution spéciale sur la micro-entreprise qui sera soumise au vote de

l'Assemblée générale le 10 avril. L'organisation de celle-ci a fait l'objet d'un point ainsi que le congrès qui la suivra le 11 avril au matin. Les membres du Conseil ont par ailleurs procédé à l'arrêté des comptes en présence du commissaire aux comptes.

Un point d'étape a aussi été fait sur les travaux menés dans le cadre de CAP CAPEB. En l'occurrence, le dernier COPIL a fait le point sur les chantiers clos et ceux qui se poursuivent. Il a aussi ouvert un nouveau chantier destiné à réfléchir à l'objet des résolutions et à la forme qu'elles devraient désormais revêtir.

Toujours en ce qui concerne les questions internes, le Conseil d'administration a décidé du lieu d'accueil des *Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB* en 2026. Compte tenu des caractéristiques techniques des différents lieux proposés, c'est la ville de Marseille qui a été retenue. À cette occasion, le Président a rappelé qu'avant le Covid, il était d'usage d'organiser l'Assemblée générale en province une fois tous les ans et que cet usage s'est donc perdu depuis 5 ans. Il a proposé de rétablir cette alternance, sur un rythme de deux Assemblées générales à Paris et une en région, proposition qui a été

approuvée par le Conseil d'administration. Il a été ainsi décidé qu'après la tenue de la 80^{ème} Assemblée générale de la CAPEB à Paris en 2026, l'Assemblée générale se tiendra en province en 2027 dans un lieu qui reste à définir. Un cahier des charges sera élaboré pour permettre aux CAPEB départementales qui le souhaitent de se positionner.

→ AU REGISTRE DES QUESTIONS SOCIALES

Le Conseil d'administration a évoqué les rebondissements qui marquent la vie paritaire dans l'artisanat du Bâtiment à la suite de diverses décisions de justice. Ainsi, la Cour d'appel de Paris a annulé le 23 janvier dernier l'accord de 2019 qui fondait les deux CPPNIs du bâtiment au motif que les arrêtés de représentativité n'étaient pas parus sur chacun des deux périmètres des CPPNIs. Tout le travail fait depuis 2019 a ainsi été balayé. Mais le Conseil d'État a rendu une autre décision rappelant notamment la liberté contractuelle des partenaires sociaux. Les partenaires sociaux se sont donc réunis pour signer un nouvel accord créant une CPPNI

sur le champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés puisque c'est le seul champ qui a fait l'objet d'un arrêté de représentativité. Les conventions collectives nationales et tous les textes déjà paraphés seront à nouveau repris.

Enfin, un projet de convention avec la CNAM a été proposé au Conseil d'administration qui l'a accepté. Cette convention permettra de favoriser une collaboration étroite entre la CAPEB et la CNAM sur l'enjeu de la prévention pour les entreprises artisanales du bâtiment. Un point a également été fait sur le déploiement de la convention signée avec France Travail. Le Conseil d'administration a pu revenir également sur l'opération « Cartes postales » du 8 mars dernier, qui a remporté un grand succès malgré le fait que le Réseau ait été invité à se mobiliser dans des délais très courts et un samedi qui plus est. À la demande de Mme Macron, la CAPEB sera reçue par Geoffroy de Vitry, Directeur de Cabinet de la ministre du Travail, pour expliquer cette problématique du statut de conjoint collaborateur.

→ L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs évoqué l'actualité parlementaire, particulièrement mobilisée sur la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, se félicitant que la CAPEB ait, à ce stade du processus parlementaire, faire interdire la sous-traitance au-delà de 2 rangs et souhaitant participer à la mise au point d'une éventuelle certification pour les sociétés commerciales non labellisées RGE, si cette option était confirmée

par les sénateurs la semaine prochaine, lors de l'examen de la proposition de loi en séance publique, et bien que la CAPEB demande une interdiction complète.

Dans ce registre, il a également été question d'un manifeste de la filière pour relancer la rénovation énergétique, des dispositions de la loi de Finances sur la franchise de TVA, du projet de loi simplifications, des dernières mesures prises concernant le photovoltaïque, de l'annonce du Gouvernement d'un moratoire sur la REP, d'un nouveau projet d'étude avec l'Institut Terram, et enfin, de la proposition de loi sur le bâti ancien. À ce sujet, le Conseil a souhaité que la CAPEB puisse défendre son approche et sa définition du bâti ancien, qui ne s'arrête pas aux bâtiments construits avant 1948, et que soient mises en avant les compétences des entreprises sur le bâti ancien plus que leurs professions en tant que telles. Il a également considéré que si les matériaux bio et géo sourcés - poussés dans cette proposition de loi - sont naturellement souvent utilisés dans la rénovation du bâti ancien, ils ne constituent pas l'unique solution à envisager.

→ LES SUJETS ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES

Il a été question également des *Rencontres by CAPEB* qui seront proposées le 22 mai prochain en vue de réunir l'ensemble des acteurs de la filière accessibilité et d'y rappeler toute la place que les entreprises artisanales du bâtiment y prennent. Pour positionner l'artisanat du Bâtiment au cœur de cette problématique, il est par ailleurs proposé de structurer une filière

d'excellence en adaptation des logements. Le Conseil en a débattu. La rédaction d'un référentiel pour la réalisation d'un bilan carbone dans les entreprises artisanales du bâtiment a ensuite été examinée ainsi que l'expérimentation qu'il est proposé de lancer à ce sujet auprès de quelques entreprises dans le cadre d'une démarche collective qui s'inscrit en complément de la démarche RSE.

Les membres du Conseil ont également étudié et validé une proposition visant à utiliser l'IA intégrée dans une solution destinée à mieux accompagner les entreprises concernant les travaux de rénovation énergétique faisant l'objet d'une aide publique (MaPrimeRénov', CEE, TVA) : « *la bonne réponse* » qui permet d'obtenir des informations précises sur les aides, les réglementations, et de vérifier en quelques secondes si un devis est conforme ou non à la réglementation tout en soulignant les points de vigilance.

→ UN AUREVOIR

Notons que ce Conseil d'administration était le dernier de Cécile Beaudonnat et de David Morales, lequel a rappelé tout ce que la CAPEB lui a apporté au cours de ces nombreuses années avant même d'être élu. « J'ai essayé de rendre à la CAPEB ce qu'elle m'avait donné mais elle a continué à me donner [...] Je suis fier d'avoir participé à ce qu'est la CAPEB aujourd'hui » a-t-il déclaré. Bravo et mille mercis à lui !



LOBBYING

FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES : LA CAPEB MOBILISE SON RÉSEAU ET SES ADHÉRENTS

La proposition de loi visant à lutter contre les fraudes continue son cheminement parlementaire. Elle sera débattue en séance publique au Sénat les 2 et 3 avril prochains.

Dans cette perspective, la CAPEB se mobilise pour convaincre les sénateurs du bienfondé de son objection à l'amendement proposé par le rapporteur de cette proposition de loi à notre demande visant à interdire à une entreprise non RGE de sous-traiter à des entreprises RGE. Notre souci est en effet de lutter contre la fraude organisée par les sociétés commerciales qui captent les aides publiques sans se soucier de la manière dont les travaux sont ensuite réalisés, ou pas réalisés du tout d'ailleurs. Le sujet s'est complexifié le week-end dernier puisque Leroy Merlin s'est senti directement ciblé par notre demande et a déployé dans la PQR

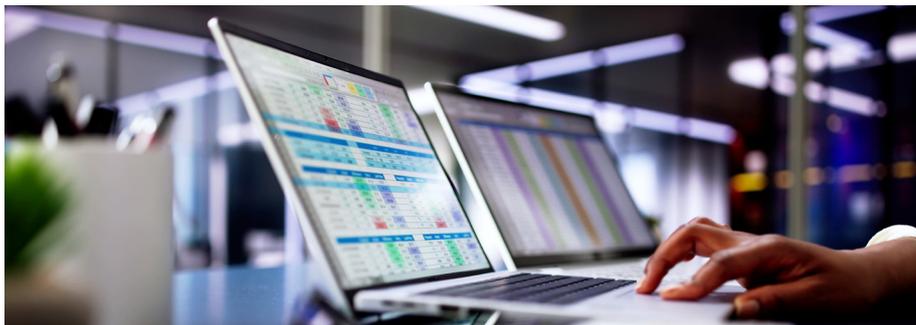
toute une communication affirmant « On veut nous empêcher de faire simple ». Le rapporteur a été réceptif et craint que réserver le RGE aux seules entreprises du bâtiment soit un frein au développement de la rénovation énergétique. On rappellera ici que Leroy Merlin sous-traite ses travaux à 2 000 artisans et que le potentiel d'artisans susceptibles de réaliser des travaux de rénovation énergétique n'est pas loin de 500 000... Soyons clairs, la CAPEB n'entend pas s'opposer à la grande distribution sur cette question. Son unique objectif est de faire respecter les règles du RGE qui prévoient que seule une entreprise ayant un

code APE Bâtiment peu prétendre à la qualification RGE. Nous considérons qu'ouvrir l'accès à une qualification aux sociétés commerciales est une lourde erreur qui, non seulement ne permettra pas de lutter contre les fraudes, mais permettra à l'inverse d'en développer les possibilités. Un plan de communication a été mis en place pour expliquer les enjeux de cette problématique aux sénateurs en s'appuyant sur chacun d'entre nous et sur nos adhérents. Vous en trouverez tous les détails sur [ARTUR](#).



ÉCONOMIE

→ GRAND SUCCÈS DE NOTRE WEBINAIRE SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Un webinaire sur la Facturation électronique a été organisé le jeudi 20 mars avec près de 300 personnes connectées pour 402 inscrits. Voir le [REPLAY](#) sur [ARTUR](#).

Organisé par Béranger Développement, la Direction économique et notre partenaire Sage, il avait pour objectif d'alerter les adhérents sur la nécessité de se préparer aux nouvelles règles

qui commenceront à entrer en vigueur l'année prochaine. Pour cela, nos élus en charge du sujet et du partenariat, Marc Lagouarre et Yann Danion, accompagnés de la Direction économique, ont rappelé les actions de la CAPEB, notamment afin de préserver une facturation sans coût (ou avec le minimum de coût possible du moins) pour les petites entreprises.

L'expert solutions bâtiment Sage a rappelé ce qu'est la facturation électronique (et surtout ce qu'elle n'est pas), les enjeux, le calendrier et les entreprises et transactions concernées (c'est-à-dire toutes les transactions assujetties à la TVA). Il a ensuite montré concrètement à quoi ressemble une Factur-X (dans le format de facturation électronique) et listé des actions que peuvent déjà mettre en place les entreprises, à commencer par préparer leur base de données pour y faire figurer toutes les [mentions obligatoires](#) dès que possible. Il a été rappelé à cette occasion que les Plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) ne sont pas encore officiellement agréées et que les entreprises ne doivent surtout pas répondre aux démarchages avant de vérifier que les acteurs le seront bien ! Vous pouvez [retrouver la liste des PDP immatriculées sous réserve ici](#). Encore un grand merci à tous les participants et intervenants pour leur temps et leur énergie.

→ SALON BE POSITIVE



Du 25 au 27 mars 2025, le salon Be Positive a rassemblé à Eurexpo Lyon les artisans du bâtiment autour de la transition énergétique. Cet événement couvrait quatre secteurs clés : énergies renouvelables, bois énergie, bâtiment et construction, génie climatique et électrique. La CAPEB, partenaire de l'événement, a accueilli les entreprises artisanales avec un stand dédié et des conférences sur le numérique et l'emploi. Les artisans visiteurs ont pu découvrir des innovations technologiques et des solutions durables, tout en participant à des ateliers et démonstrations pratiques. L'environnement était aussi au menu avec des initiatives de tri des biodéchets et

BE POSITIVE
Le salon de la transition énergétique

25-27 MARS 2025
EUREXPO LYON, FRANCE

de mobilier circulaire. Un salon qui était donc une opportunité de rencontrer des experts, de se former aux nouvelles techniques et de s'informer sur les évolutions du marché. Plusieurs administrateurs confédéraux étaient présents pour représenter la CAPEB lors de l'inauguration de ce salon.

MÉTIER

→ REP : UN MORATOIRE EST DÉCIDÉ



Le 6 mars dernier, la CAPEB et 14 autres acteurs concernés par la REP PMCB avaient alerté Agnès Pannier-Runacher sur les dysfonctionnements de la REP et les mécontentements grandissants à l'égard de ce dispositif qui se déploie « dans la douleur » pour les différents acteurs en raison de problématiques structurelles. Les 15 organisations professionnelles avaient ainsi fait part de leur souhait de mettre le déploiement de la REP PMCB en pause le temps d'engager un dialogue approfondi entre les différents intervenants. C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli l'annonce d'un moratoire par la ministre

de la Transition écologique. Malheureusement, ce moratoire intègre les évolutions qui étaient prévues pour 2025 et dont certaines répondaient précisément à des demandes formulées par la CAPEB, en particulier celles concernant la collecte en entrepôt et l'absence de pré-inscription pour les quantités inférieures à 1 tonne. Souhaitons que les discussions qui vont maintenant s'ouvrir ne remettent pas en cause ces avancées que nous avons obtenues pour les petites entreprises et qu'elles permettent, au contraire, d'en obtenir d'autres. En l'occurrence, nous voulons que les entreprises puissent déposer tous leurs déchets

de chantier (pas seulement ceux issus de la REP PMCB) dans la même installation, et simplement, sans pré-inscription, qu'il n'y ait pas de remise en cause ni de la gratuité des dépôts dès lors que les déchets sont triés ni de la collecte en entrepôt, que les filières de collecte et de recyclage se développent pour tous les déchets et, si ce n'est pas le cas, que les éco contributions des déchets concernés ne soient plus collectées. Nous souhaitons également que le fonctionnement de la REP PMCB soit plus opérationnel avec des bennes « mono matériaux multi-REP » dans les points de collecte et dans les entrepôts des entreprises et que tous les achats de matériaux soient porteurs d'éco-contributions y compris sur les matières premières et sur les produits verriers, pour les entreprises qui font de la fabrication, afin qu'elles ne soient pas considérées comme des « metteurs sur le marché ». Nous allons évidemment suivre de très près les discussions à venir et qui devraient commencer d'ici la fin de la semaine prochaine.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE



Le Président Jean-Christophe Repon présidait le Groupe de l'Artisanat et des professions libérales du CESE ce lundi soir. Il s'est agi principalement de finaliser les projets de déclaration du groupe sur les avis présentés lors des plénières des 25 et 26 mars. En l'occurrence, les projets d'avis portaient, mardi, sur le thème « Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif » et mercredi sur « Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ». C'est Laure Vial qui a prononcé la déclaration du groupe ce mardi 25 mars. Mardi, le Président participait à la réunion de la commission Travail et emploi pour préparer, notamment, l'étude sur la santé au travail.

PARLEMENT



Le Président de la CAPEB avait rendez-vous ce mardi soir avec M. Husson, rapporteur général de la commission des Finances du Sénat, pour évoquer en particulier la réforme de la franchise en base de TVA.

U2P



Le Conseil national de l'U2P s'est réuni ce 27 mars, à la fois pour examiner des questions de fonctionnement interne et pour faire le point des dossiers d'actualité. Au registre des premières, il a été question de la modification des statuts concernant la durée du mandat de la Présidence (point qui a fait l'objet d'une Assemblée générale extraordinaire), des statuts et règlements intérieurs types des U2P régionales et du renouvellement de différents mandats dans les organismes de sécurité et aux Conseils de Prud'hommes. Le Conseil national est par ailleurs revenu sur les principales dispositions du projet de loi de financement de la sécurité sociale concernant les entreprises de proximité ainsi que sur la concertation relative aux retraites. Les comptes rendus des commissions économiques et éducation ont également été présentés.

EBC

Le Président de la CAPEB participait mercredi au Conseil d'administration d'EBC qui se tenait à Bruxelles. Cette réunion a notamment été l'occasion de revenir sur la récente reconnaissance par la Commission européenne d'EBC comme un partenaire social sectoriel européen, ce qui constitue une grande victoire. L'ordre du jour a également laissé une large place aux questions liées à la Stratégie européenne de construction de logement, champ nouveau pour les institutions bruxelloises, qui va donner lieu

prochainement à une série de consultations sur les sujets de permis de construire, d'aides à la construction et de solutions pour un logement abordable.

CI BTP

Un Conseil d'administration de CIBTP France avait lieu jeudi matin. Il devait être question, notamment, des soldes de congés payés pour les salariés qui quittent le BTP.

PRESSE



Pour renforcer le poids de l'action que la CAPEB mène auprès des sénateurs pour les convaincre du bienfondé de nos propositions d'amélioration de la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes, le Président Jean-Christophe Repon a tenu une conférence de presse ce jeudi matin.

MÉTIERS

Le Président de la CAPEB participait jeudi soir au lancement de la 28^{ème} session de l'examen « un des meilleurs ouvriers de France ».

PARTENARIAT

Jean-Christophe Repon a pu échanger vendredi matin avec le Directeur des Relations institutionnelles de Saint-Gobain.

RÉSEAU

Cette fin de semaine, le Président confédéral avait prévu de participer à l'Assemblée générale de la CAPEB Finistère.

MÉTIERS

→ DEUX ÉTUDES MÉTIERS EN COURS

Deux enquêtes ont été lancées par l'IRIS-ST auprès des adhérents dans le cadre des études métiers.

L'une concerne les électriciens et portent sur l'**utilisation des tourets de câble** ([lien de l'enquête](#)) dans le but d'améliorer les conditions de travail dans ce contexte.

L'autre concerne les charpentiers et porte sur les **dispositifs de levage pour les murs à ossature bois** : ([lien de l'enquête](#)). Là encore, il s'agit de chercher à améliorer les conditions de travail lors de la mise en œuvre de planchers et de murs à ossature bois sur un chantier de logement individuel.

